



**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU**  
**15 DÉCEMBRE 2017**

Membres en exercices : 30 titulaires  
30 suppléants

Membres présents : 13 titulaires  
9 suppléants

Délibération n°310 du Comité syndical

**1. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2017**

Le procès verbal du 9 octobre 2017 a été adressé à tous les membres du comité syndical le 17 octobre 2017. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

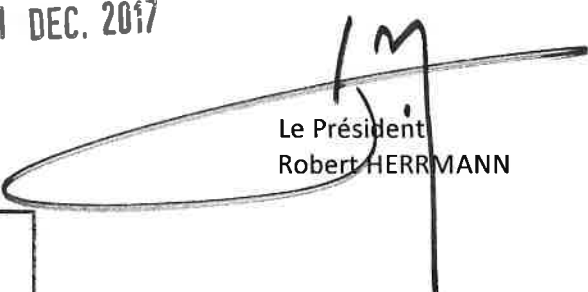
Approuve le procès-verbal du comité syndical du 9 octobre 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 21 DEC. 2017

La publication le 21 DEC. 2017

Strasbourg, le 21 DEC. 2017

  
Le Président  
Robert HERRMANN

